

**EVALUATION REPORT ON IMPLEMENTATION OF ACTIONS
CO FINANCED BY THE EUROPEAN FUND FOR THE INTEGRATION OF
THIRD-COUNTRY NATIONALS**

(Report set out in Article 48, 2 (a) of Council Decision 2007/435/EC)

Report submitted by the Responsible Authority of: (Member State)

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Date:

22 juin 2010

Name, Signature (authorised representative of the Responsible Authority):

Christiane MARTIN

Directrice

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)

.....


Name of the contact person (and contact details) for this report in the Member State

Conny Heuertz

7-9, avenue Victor Hugo

L-1750 Luxembourg

Tel: (+352) 247-85732

conny.heuertz@olai.etat.lu

GENERAL INFORMATION TO BE PROVIDED BY THE RESPONSIBLE AUTHORITY ON EVALUATION EXPERTISE AND ON METHODOLOGY

1. Did you have recourse to an evaluation expertise to prepare this report?

Yes/ No: oui

- If Yes, for what part(s) of this report?

Parties 1, 3, 4 (partiellement) et 6 (partiellement)

- Please explain what kind of evaluation expertise you had recourse to:

* In-house evaluation expertise (for instance, Evaluation department of the Ministry, etc.): (please describe)

* External evaluation expertise: (please describe)

L'AR a eu recours à un expert externe pour réaliser certaines parties de ce rapport. En effet, en février 2009, l'AR a lancé une soumission publique pour recruter une entreprise chargée de l'évaluation externe des programmes annuels 2007–2013, dont les résultats servent à la fois à l'évaluation du programme annuel, et à l'évaluation pluriannuelle requise par la réglementation communautaire. L'évaluation a été confiée à un expert indépendant « Etudes et Formation » n'ayant pas géré pour son propre compte ou pour le compte d'autrui un projet retenu dans le cadre du FEI.

Le contrat avec l'expert comporte la collecte des données relatives aux indicateurs de réalisation et la confection pour l'AR de tous les tableaux et analyses requis pour l'établissement des rapports à la Commission, et dans le même format, de manière à ce que l'AR puisse les reprendre tels quels ou en adaptant le contenu si nécessaire (Rapport d'avancement et Rapport final prévus dans les Dispositions d'application du FEI). En ce qui concerne ce rapport d'évaluation de mise en œuvre des actions cofinancées par le FEI, l'expert a apprécié la pertinence, l'efficacité et l'incidence des actions au regard des objectifs généraux visés à l'article 2 de la décision du Conseil portant création du FEI (2007/435/CE). L'expert « Etudes et Formation » va également préparer les deux rapports d'évaluation des résultats et de l'incidence des actions cofinancés par le fonds, à remettre à la Commission européenne en 2012 et en 2015.

2. Brief description of the methodology used by the evaluation expertise:

La méthodologie utilisée par l'évaluateur externe consistait en 5 étapes :

1. Prendre connaissance des projets/programmes à travers la récolte des documents pertinents

2. Définir et élaborer des instruments pour récolter des informations auprès des acteurs des projets/des programmes, élaboration de fiches techniques
3. Collecte d'information sur le terrain et entretiens personnels avec les bénéficiaires finaux
4. Analyse des données recueillies
5. Synthèse, conclusions et recommandations

L'évaluation se base sur les 7 critères suivants :

1. La pertinence des actions, en d'autres termes, la correspondance entre les objectifs des actions et les attentes des bénéficiaires de ces actions ;
2. L'efficacité, en d'autres termes, vérifier si les objectifs des actions ont été totalement ou partiellement atteints ;
3. L'efficience, en d'autres termes, évaluer dans quelle mesure les résultats attendus ont été atteints avec une utilisation optimale des ressources disponibles ;
4. La durabilité, en d'autres termes, évaluer dans quelle mesure les bénéfices des actions développées se poursuivent après l'arrêt de tout financement extérieur ;
5. L'impact, en d'autres termes, analyser les effets attendus ou inattendus, positifs ou négatifs des actions sur le long terme ;
6. La cohérence, en d'autres termes, vérifier la correspondance entre les objectifs des actions et les priorités définies par la Commission européenne dans le cadre du FEI ;
7. La valeur ajoutée, en d'autres termes, analyser l'apport et les avantages des actions menées pour le pays et la politique européenne définie dans le cadre du FEI.

Important remark

Any evaluation expertise must be obliged by the Responsible Authority to:

- use this template, exclusively;
- fully comply with any instruction, methodological note, maximum length, etc. set out in this template.

EVALUATION REPORT ON THE RESULTS AND IMPACTS OF ACTIONS CO-FINANCED BY THE EUROPEAN FUND FOR THE INTEGRATION OF THIRD-COUNTRY NATIONALS

CONTENTS

1. IMPLEMENTATION OF THE 2007, 2008 AND 2009 PROGRAMMES IN THE “AWARDING BODY” METHOD
2. IMPLEMENTATION OF THE 2007, 2008 AND 2009 PROGRAMMES IN THE “EXECUTING BODY” METHOD
3. SUMMARY DESCRIPTION OF THE PROJECTS FUNDED IN THE “AWARDING BODY” METHOD AND IN THE “EXECUTING BODY” METHOD, 2007 THROUGH 2009
4. TECHNICAL ASSISTANCE - INFORMATION AND PUBLICITY
5. BUDGET IMPLEMENTATION OF THE EIF FOR THE ANNUAL PROGRAMMES 2007, 2008 AND 2009
6. ASSESSMENT OF THE IMPLEMENTATION OF THE ANNUAL PROGRAMMES 2007, 2008 AND 2009
7. OVERALL ASSESSMENT OF THE RESPONSIBLE AUTHORITY ON THE IMPLEMENTATION OF THE EIF PROGRAMMES, 2007 THROUGH 2009

<p>Part I: IMPLEMENTATION OF THE 2007, 2008 AND 2009 ANNUAL PROGRAMMES IN THE “AWARDING BODY” METHOD</p>

Reference documents to be used for this part:

- *Your Annual Programmes 2007, 2008 and 2009 as approved by the Commission, in particular the description of actions;*
- *All information on implementation available to the Responsible Authority;*
- *The information on the projects funded available to the Responsible Authority (description of each project to be found in the grant agreement);*
- *Any external evaluation of relevance to the items addressed below, if available.*

Did you implement any of the 2007, 2008 and 2009 programmes in the “awarding body” method (as defined in Article 7 (2) of Commission Decision 2008/457/EC of 5.3.2008 - the European Integration Fund Implementing Rules), at least for part of the programme(s)?

Yes/No: Oui

- If *Yes*, fill in Part I, pages 8 to 13.
- If *No*, do not fill in Part I, but go directly to Part II (Implementation of the 2007, 2008 and 2009 programmes in the “executing body” method) on page 14.

I.1 - Share of the overall EU contribution to the programmes granted in the “awarding body” method from 2007 to 2009

For each annual programme from 2007 to 2009, enter the share of the overall EU contribution to the programme (excluding the EU contribution for technical assistance) which was granted in the “awarding body” method (in percentage, no decimal).

- Programme 2007: 100 % of the EU contribution to the programme (excluding the EU contribution for technical assistance) granted in the “awarding body” method
- Programme 2008: 100 %
- Programme 2009: 100 %

I.2 - Calls for proposals

For each annual programme from 2007 to 2009, please provide the number of calls for proposals organised for the implementation of the annual EIF programmes in the “awarding body” method.

- Programme 2007: 1 (number of calls for proposals)
- Programme 2008: 1 (number of calls for proposals)
- Programme 2009: 1 (number of calls for proposals)

I.3 Proposals received, selected and funded after calls for proposals

Definitions:

- If more than one call for proposals was organised for a given annual programme, provide in the table below, for that programme, figures combining all of that programme's calls.

- Project funded = a contract, a grant agreement or any equivalent form of legal instrument has been signed with the beneficiary

- If multiannual projects have been funded, they should be counted only in the first programme year they were received, selected and funded

Definition of a multiannual project: According to the legal basis, the end of the eligibility period for projects under the 2007 Programme is 31st December 2009. For the 2008 and 2009 Programmes the end of the eligibility period for projects is 30th June 2010 and 30th June 2011, respectively. A multiannual project is a project approved for EIF funding under any of the programmes mentioned above, whose eligibility period extends later than the eligibility period for projects of the annual programme under which it was selected and funded.

Number of ...	Programme 2007	Programme 2008	Programme 2009	TOTAL 2007-2009
Proposals received	7	19	20	46
Projects selected	3	12	15	30
Projects funded	3	12	14	29

Have all projects selected for funding after calls for proposals been funded?

Yes/No: NO

- If No, explain why:

Lors de la sélection du projet en question, toutes les conditions de réalisation n'étaient pas encore définitivement remplies. Le projet a été sélectionné sous réserve de la réalisation de certaines conditions. En effet, l'association ne disposait, entre autres, pas des localités nécessaires pour mettre en œuvre son projet. L'association qui n'avait été fondée que récemment avant sa réponse à l'appel à projets, n'a pas réussi à adapter les circonstances qui auraient rendu la réalisation du projet possible. Le projet n'a donc pas pu être cofinancé et aucune convention n'a été signée entre l'AR et le BF en question.

I.4 Projects funded in the “awarding body” method without a call for proposals

In duly justified cases, grants may be awarded in the “awarding body” method without a call for proposals (Article 7 (2) of Commission Decision 2008/457/EC of 5.3.2008 - the European Integration Fund Implementing Rules -, third paragraph).

The continuation of multiannual projects which were selected after a previous call for proposals should not be taken into account. Neither should Technical Assistance measures, since they are not considered as “projects”.

Please indicate the number of projects funded (*see definition on page 8*) in the “awarding body” method without a call for proposals.

Projects funded in the “awarding body” method without a call for proposals	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>	<i>TOTAL Programmes 2007-2009</i>
Number	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

I.5 - Total number of projects funded in the “awarding body” method in the 2007, 2008 and 2009 programmes

Number of ...	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>	<i>TOTAL Programmes 2007-2009</i>
Projects funded after calls for proposals (see table I.3)	<i>3</i>	<i>12</i>	<i>14</i>	<i>29</i>
Projects funded without a call for proposals (see table I.4)	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL number of projects funded in the “awarding body” method	<i>3</i>	<i>12</i>	<i>14</i>	<i>29</i>

I.6 - Distribution of projects funded in the “awarding body” method - 2007, 2008 and 2009

By Priority

- Only for projects funded, only number of projects in each case
- Priority: each of the four Priorities defined in the Strategic Guidelines of the Commission (Commission Decision C(2007)3926)
- No project may be counted twice in the table below (i.e. under two Priorities)

	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>
Total number of projects funded in the “awarding body” method →	3	12	14
Of which: Number of Projects belonging to Priority ...			
Priority 1	2	8	9
Priority 2	1	1	1
Priority 3	0	1	2
Priority 4	0	2	2

I.7 - Distribution of projects funded in the “awarding body” method - 2007, 2008 and 2009

By Category of Actions

- Only for projects funded, only number of projects in each case
- Category of Actions: each of the four Categories, from a) to d), set out in Article 3 of the EIF Council decision (Decision 2007/435/EC)
- No project may be counted twice in the table below (i.e. under two Categories)

	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>
Total number of projects funded in the “awarding body” method →	<i>3</i>	<i>12</i>	<i>14</i>
Of which: Number of Projects belonging to Category of Actions ...			
Category a)	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Category b)	<i>2</i>	<i>8</i>	<i>9</i>
Category c)	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Category d)	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>4</i>

I.8 - Distribution of projects funded in the “awarding body” method - 2007, 2008 and 2009

Specific Priorities

- Only for projects funded, only number of projects in each case
- *Specific Priorities: the five Specific Priorities defined in the Strategic Guidelines of the Commission (Commission Decision C(2007)3926)*
- No project may be counted twice in the table below (i.e. under two of the headings listed below)

	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>
Total number of projects funded in the “awarding body” method →	<i>3</i>	<i>12</i>	<i>14</i>
Of which: Number of Projects belonging to Specific Priority....			
Specific Priority 1 only	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Specific Priority 2 only	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Specific Priority 3 only	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Specific Priority 4 only	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Specific Priority 5 only	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Projects belonging to several Specific Priorities	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Projects not belonging to any Specific Priority	<i>3</i>	<i>12</i>	<i>14</i>

**Part II: IMPLEMENTATION OF THE 2007, 2008 AND 2009
ANNUAL PROGRAMMES IN THE “EXECUTING BODY” METHOD**

Reference documents to be used for this part:

- *Your Annual Programmes 2007, 2008 and 2009 as approved by the Commission, in particular the description of Actions*
- *All information on implementation available to the Responsible Authority*
- *The information on the projects funded available to the Responsible Authority (description of each project to be found in the grant agreement)*
- *Any external evaluation of relevance to the items addressed below, if available*

Did you implement any of the 2007, 2008 and 2009 programmes in the “executing body” method (as defined in Article 8 of Commission Decision 2008/457/EC of 5.3.2008 - the European Integration Fund Implementing Rules), at least for part of the programme(s)?

Yes/No: Non

Au titre des programmes annuels 2007, 2008 et 2009, aucun projet n’a été mis en œuvre selon le mode “executing body”.

- If *Yes*, fill in Part II, pages 15 to 20.
- If *No*, do not fill in Part II, but go directly to Part III (Summary description of the projects funded in the “awarding body” method and in the “executing body” method, 2007 through 2009) on page 21.

II.1 - Share of the overall EU contribution to the programmes granted in the “executing body” method from 2007 to 2009

For each annual programme from 2007 to 2009, enter the share of the overall EU contribution to the programme (excluding the EU contribution for technical assistance) which was granted in the “executing body” method (in percentage, no decimal).

- Programme 2007: ... % of the EU contribution to the programme (excluding the EU contribution for technical assistance) granted in the “executing body” method
- Programme 2008: ... %
- Programme 2009: ... %

II.2 - Calls for expression of interest or for proposals or similar selection method

For each annual programme from 2007 to 2009, please provide the number of calls for expression of interest or for proposals or similar organised for the implementation of the yearly EIF programmes in the “executing body” method

- Programme 2007: (number of calls for expression of interest or for proposals or similar selection method)
- Programme 2008: (number of calls for expression of interest or for proposals or similar selection method)
- Programme 2009: (number of calls for expression of interest or for proposals or similar selection method)

II.3 - Proposals received, selected and funded after calls for expression of interest, calls for proposals, consultation with potential beneficiaries or similar selection method in the “executing body” method

Definitions:

- If more than one call for expression of interest, call for proposals or similar was organised for a given annual programme, provide in the table below, for that annual programme, figures combining all of that programme’s calls.

- Project funded = a contract, a grant agreement or any equivalent form of legal instrument has been signed with the beneficiary

- If multiannual projects have been funded, they should be counted only in the first programme year they were received, selected and funded

Definition of a multiannual project: According to the legal basis, the end of the eligibility period for projects under the 2007 Programme is 31st December 2009. For the 2008 and 2009 Programmes the end of the eligibility period for projects is 30th June 2010 and 30th June 2011, respectively. A multiannual project is a project approved for EIF funding under any of the programmes mentioned above, whose eligibility period extends later than the eligibility period for projects of the annual programme under which it was selected and funded.

Number of ...	Programme 2007	Programme 2008	Programme 2009	TOTAL Programmes 2007-2009
Proposals received				
Projects selected				
Projects funded				

Have all projects selected for funding after calls for expression of interest, calls for proposals, or similar selection method been funded?

Yes/No:

- If No, explain why:

II.4 - Projects funded in the “executing body” method without a call for expression of interest or for proposals or similar

Please indicate the number of projects funded (see definition on page 15) in the “executing body” method without a call for expression of interest, a call for proposals, or similar selection method, e.g. direct negotiation.

The continuation of multiannual projects which were selected after a previous call should not be taken into account. Neither should Technical Assistance measures, since they are not considered as “projects”.

Projects funded in the “executing body” method without a call for expression of interest/ for proposals/ similar selection method	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>	<i>TOTAL Programmes 2007-2009</i>
Number				

II.5 - Total number of projects funded in the “executing body” method in the programmes 2007, 2008 and 2009

Number of ...	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>	<i>Total Prog. 2007-2009</i>
Projects funded after calls for interest, calls for proposals, or similar selection method (see table II.3)				
Projects funded without such calls (see table II.4)				
TOTAL number of projects funded in the “executing body” method				

II.6 - Distribution of projects funded in the “executing body” method - 2007, 2008 and 2009

By Priority

- Only for projects funded, only number of projects in each case
- Priority: each of the four Priorities defined in the Strategic Guidelines of the Commission (Commission Decision C(2007)3926)
- No project may be counted twice in the table below (i.e. under two Priorities)

	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>
Total number of projects funded in the “executing body” method →			
Of which: Number of Projects belonging to Priority ...			
Priority 1			
Priority 2			
Priority 3			
Priority 4			

II.7 - Distribution of projects funded in the “executing body” method - 2007, 2008 and 2009

By Category of Actions

- Only for projects funded, only number of projects in each case
- Category of Actions: each of the four Categories, from a) to d), set out in Article 3 of the EIF Council decision (Decision 2007/435/EC)
- No project may be counted twice in the table below (i.e. under two Categories)

	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>
Total number of projects funded in the “executing body” method →			
Of which: Number of Projects belonging to Category of Actions ...			
Category a)			
Category b)			
Category c)			
Category d)			

II.8 - Distribution of projects funded in the “executing body” method - 2007, 2008 and 2009

Specific Priorities

- Only for projects funded, only *number* of projects in each case
- *Specific Priorities: the five Specific Priorities defined in the Strategic Guidelines of the Commission (Commission Decision C(2007)3926)*
- *No project may be counted twice in the table below (i.e. under two headings listed below)*

	<i>Programme 2007</i>	<i>Programme 2008</i>	<i>Programme 2009</i>
Total number of projects funded in the “executing body” method →			
Of which: Number of Projects belonging to Specific Priority....			
Specific Priority 1 only			
Specific Priority 2 only			
Specific Priority 3 only			
Specific Priority 4 only			
Specific Priority 5 only			
Projects belonging to several Specific Priorities			
Projects not belonging to any Specific Priority			

**Part III: SUMMARY DESCRIPTION OF THE PROJECTS FUNDED
IN THE “AWARDING BODY” METHOD AND
IN THE “EXECUTING BODY” METHOD
2007 THROUGH 2009**

Reference documents to be used for this part:

- *The information on the projects funded available to the Responsible Authority (description of each project to be found in the grant agreement);*
- *All information on implementation available to the Responsible Authority;*
- *Any external evaluation of relevance to the items addressed below, if available.*

Explanations for this part:

Please provide a summary description of the projects funded (see definition on page 8) under your annual programmes 2007 through 2009, broken down by Priority as set out on the next pages. Under each Priority describe separately projects funded in the “awarding body” method, on the one hand, and projects funded in the “executing body” method, on the other hand.

In addition please describe separately (as set out below) projects funded in the “awarding body” method without a call for proposals and projects funded in the “executing body” method without a call for expression of interest, for proposals, or similar .

No breakdown per year is required in the items 1 to 6.

Referring to Tables I-6, I-7 and I-8 as well as II-6, II-7 and II-8 above, explain any significant change to the distribution of the projects funded, by Priority, by Category of Actions and by Specific Priority, over the period from 2007 to 2009. In this context describe separately any change to the distribution for projects funded in the “awarding body” method, on the one hand, and for projects funded in the “executing body” method, on the other hand.

In addition , highlight any other significant change to the projects funded in the “awarding body” method, on the one hand, and to projects funded in the “executing body” method, on the other hand over the period from 2007 to 2009 (other than their distribution).

(Explanations continue on the next page)

It is not required to make a full description of all projects. What is needed is a concise, but very concrete description of the types of operations implemented under each Priority. Wherever relevant highlight national specificities. It is essential that the description can easily be understood by those who are familiar with the EIF, but not necessarily familiar with your national programme. A list of projects is not an adequate description.

Technical assistance measures and publicity measures are covered by another part of the template and should not be described here.

Finally, you will be asked to describe two “success stories” and one “failure”, among all projects funded from 2007 to 2009.

For each item the maximum length is mentioned below the item’s description.

III.1. Summary description of the projects funded under Priority 1 in the annual programmes, 2007 through 2009

In the “awarding body” method

Maximum length: 15 lines

La priorité 1 définit de multiples objectifs dont la majorité a été abordée par les différents projets cofinancés dans les années 2007 à 2009. Deux services d'information et d'orientation ont été créés basés sur des concepts très différents. L'un cible surtout la facilitation de l'accès aux informations pour les ressortissants de pays tiers et l'autre se présente sous forme d'un service d'écrivain public. D'autres projets visent la rencontre entre les immigrants de pays tiers et la société d'accueil par des échanges interculturels, des sensibilisations aux attitudes et comportements discriminatoires, ainsi que des actions utilisant le livre et la danse comme moyen d'interculturalité. Une campagne de sensibilisation qui visait surtout un public jeune, était menée sous forme d'exposition ambulante en bus. Le contact entre ressortissants de pays tiers et autochtones a été initié par l'aménagement de deux lieux de rencontre ainsi que par un festival culturel autour de la littérature issue de pays tiers. La priorité 1 accorde une attention particulière à l'apprentissage des langues usuelles du pays. Plusieurs projets ont réalisé des cours de langues. Un s'est mis en relief par une idée innovatrice au Luxembourg, en proposant aux participants d'être coachés par des familles luxembourgeoises.

In the “executing body” method

Maximum length: 15 lines

III.2. Summary description of the projects funded under Priority 2 in the annual programmes, 2007 through 2009

In the “awarding body” method

Maximum length: 15 lines

Un projet poursuivi sur les trois programmes annuels s’est inscrit dans la priorité 2 en mettant en œuvre l’action de développement d’indicateurs d’intégration. Se basant sur une recherche documentaire qui a été réalisée en premier lieu, une trentaine d’entretiens avec des ressortissants de pays tiers ont eu lieu ensuite. Le but était d’en tirer des indicateurs d’intégration adaptés au contexte luxembourgeois. Ces indicateurs devront permettre d’évaluer objectivement le degré d’intégration des immigrés non-communautaires et de faciliter ainsi une évaluation des différentes mesures d’intégration et de leurs impacts. En outre, les indicateurs devront avoir un impact sur les mesures politiques et améliorer les processus d’intégration. L’étude se concentre sur deux populations non-communautaires différentes et met en évidence que les conditions d’immigration sont très différentes au sud et au nord du pays. Pratiquement tous les objectifs de la priorité 2 visés par les programmes annuels 2007 à 2009 sont couverts par le projet. L’étude, étant toujours en cours, ne vise cependant pas encore une évaluation de l’accès des ressortissants de pays tiers aux services publics et privés.

In the “executing body” method

Maximum length: 15 lines

III.3. Summary description of the projects funded under Priority 3 in the annual programmes, 2007 through 2009

In the “awarding body” method

Maximum length: 15 lines

L'amélioration de la coordination des démarches en matière d'intégration et de la collaboration des acteurs (autorités publiques, communales et société civile) à l'aide de plateformes d'échange et de consultation ou de conférences est visée par la priorité 3. Un premier projet a créé une telle plateforme en vue d'améliorer le flux d'informations entre différentes associations et autorités locales. De même, des conférences, comme par exemple au sujet de la nouvelle loi d'immigration, ont eu lieu s'adressant principalement à des travailleurs sociaux en contact avec des ressortissants de pays tiers. Un deuxième projet se donne l'objectif de briser les replis culturels afin d'initier la communication intercommunautaire à travers des journées d'échange dans des quartiers. Il s'agit de découvrir ce que le terme « intégration » signifie pour les autorités locales, les autochtones et la société civile et de trouver ensemble des moyens pour améliorer la gestion des mesures d'intégration et d'augmenter le savoir de base sur les processus d'intégration. Ces objectifs se recoupent d'ailleurs avec ceux des programmes annuels 2007 à 2009.

In the “executing body” method

Maximum length: 15 lines

III.4. Summary description of the projects funded under Priority 4 in the annual programmes, 2007 through 2009

In the “awarding body” method

Maximum length: 15 lines

La priorité 4 vise la collaboration entre des organisations/institutions au niveau national et de la Grande Région pour mettre en place un travail en réseau et améliorer les coopérations existantes. Deux associations ont suivi cette logique sous forme de deux projets. Dans le cadre du premier projet, un recensement du monde associatif non-communautaire de la Grande Région a été réalisé. Les données de ce recensement servent à la promotion des collaborations entre les associations. Le projet a également permis de mettre les associations en contact lors de tables rondes thématiques. Un échange se spécialisant sur l'interprétariat interculturel a eu lieu au sein du deuxième projet. L'association qui a mené le projet a en effet pu profiter de l'expérience de ses partenaires français pour la mise en place et l'amélioration de son service d'interprétariat interculturel. Au sein de ce projet, de nombreuses actions conjointes, dont notamment la réalisation de formations et de supervisions, ont eu lieu ce qui a renforcé les divers partenariats au niveau européen et constitue la base pour la continuation d'un échange fructueux.

In the “executing body” method

Maximum length: 15 lines

III.5. Summary description of the projects funded in the “awarding body” method without a call for proposals, in the annual programmes 2007 through 2009

Maximum length: 15 lines

Please refer to Table I.4., excluding the continuation of multiannual projects which were selected after a previous call for proposals. Technical Assistance measures should not be taken into account, since they are not considered as “projects”.

III.6. Summary description of the projects funded in the “executing body” method without a call for expression of interest, a call for proposals or similar, in the annual programmes 2007 through 2009

Maximum length: 15 lines

Please refer to Table II.4., excluding the continuation of multiannual projects which were selected after a previous call for expression of interest, a call for proposals or similar. Technical Assistance measures should not be taken into account, since they are not considered as “projects”.

III.7. Referring to Tables I-6, I-7 and I-8, explain any significant change to the distribution of the projects funded in the “awarding body” method, by Priority, by Category of Actions and by Specific Priority, over the period from 2007 to 2009

Maximum length: half a page

La répartition des projets des années 2007-2009 a couvert les quatre priorités pendant la période 2007-2013. Une importance prépondérante a cependant été attribuée à la priorité 1, ce qui explique que la majorité des projets se sont inscrits sous cette priorité. Les catégories d'action « b », « c » et « d » ont largement été couvertes par les différents projets. Aucun projet n'a pu, jusqu'ici, se positionner dans la catégorie « a ». Des efforts sont entrepris pour améliorer les procédures d'admission au Luxembourg dans d'autres contextes (p.ex. FER programme annuel 2010) et les résultats de ces initiatives sont attendus.

Les priorités spécifiques n'ont, à ce moment pas encore été prises en considération pour des raisons budgétaires et organisationnelles, bien que beaucoup d'entre elles aient été couvertes par les différents projets. Ainsi, le dialogue interculturel par exemple est un objectif visé par plusieurs projets. Pour les années 2010 à 2013, différents raisonnements au sujet de l'utilisation des priorités spécifiques ont eu lieu qui aboutiront probablement à une solution appropriée à la situation particulière du Luxembourg.

III.8. Referring to Tables II-6, II-7 and II-8, explain any significant change to the distribution of the projects funded in the “executing body” method, by Priority, by Category of Actions and by Specific Priority, over the period from 2007 to 2009

Maximum length: half a page

III.9. Highlight any other significant change (other than the distribution referred to under points 7 and 8) to the projects funded in the “awarding body” method and in the “executing body” method over the period from 2007 to 2009

Maximum length: half a page

In the “awarding body” method

Aucun autre changement significatif n’a eu lieu.

In the “executing body” method

-

III.10. Description of two “success stories”, among all the projects funded in the annual programmes over the period from 2007 to 2009

Please describe two projects (preferably under two different Priorities) which, in your opinion, deserve particular attention since you consider them as e.g. of particular value in the light of the multiannual strategy and your national requirement, or innovative, or a good practice, of interest for other Member States, etc. It is up to you to judge what projects deserve particular attention.

It is necessary to provide a very concrete description of the projects concerned and of the reasons you consider them “success stories”. It is essential that the description can easily be understood by those who are familiar with the EIF, but not necessarily familiar with your national programme.

Maximum length: half a page

Un premier succès est le projet de l’Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI) intitulé « Mankind on the Move », dont le volet concernant les ressortissants de pays tiers a été cofinancé par le FEI. Il s’agit d’une exposition ambulante qui a été créée dans le cadre d’une campagne de sensibilisation afin d’améliorer la compréhension et l’acceptation des migrations auprès d’un public majoritairement jeune. L’exposition était interactive, moderne, vivante et attirante (écrans tactiles, animations informatiques, décorations par des classes artistiques) et circulait à travers les lycées du Luxembourg. Une animation pédagogique qualitative ainsi qu’un carnet de voyage, une brochure destinée aux élèves participant ont été élaborés. Le tout a été complété par un portail internet sophistiqué où les enseignants peuvent obtenir un dossier pédagogique pour assurer le suivi suite à l’exposition. L’exposition qui a été conceptualisée avec beaucoup de soin et réalisée avec beaucoup de dynamisme a connu un grand succès dans les établissements d’enseignement du Luxembourg et continuera d’ailleurs sur demande de plusieurs lycées. En outre le grand bus qui faisait partie intégrale de l’exposition était un aimantin promouvant le projet et ses partenaires d’une manière très créative et efficace.

Un autre projet de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI) a retenu l'attention en intriguant par un concept tridimensionnel pour assurer la mise à disposition d'informations indispensables aux ressortissants de pays tiers et aux professionnels en contact avec eux. Permanences téléphoniques, en ligne et aux sièges d'autres associations dans le cadre d'un service appelé « Info-Migrants », un portail internet où notamment des informations au sujet de l'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers, de l'intégration, du pays d'accueil et des différentes populations non communautaires y résidant, sont disponibles et téléchargeables sous forme de fiches dans de nombreuses langues non-communautaires, et finalement un service d'interprétariat interculturel téléphonique, en ligne ou par déplacement, sont les différents piliers de ce projet. Ces services proposés répondent à un besoin manifeste du Luxembourg et ont été un appui considérable pour les administrations et les ressortissants de pays tiers, d'où l'importance et l'efficacité de ce projet.

III.11. Description of one “failure”, among all the projects funded in the annual programmes over the period from 2007 to 2009

Among all the projects funded under the programmes from 2007 to 2009, there may be one project which you would regard as an important “failure”, because it proved impracticable, it did not meet expectations, or any other reason for you to judge, and you think there are lessons to be drawn from its failure.

The project should not be identified (i.e. the name of the project or beneficiaries should not be mentioned).

It is essential that the description of the project, your justification for a “failure”, and the lessons to be drawn can easily be understood by those who are familiar with the EIF, but not necessarily familiar with your national programme.

Maximum length: half a page

Aucun projet n'est considéré comme un échec important.

<p style="text-align: center;">Part IV: TECHNICAL ASSISTANCE - INFORMATION AND PUBLICITY</p>

Reference documents to be used for this part:

- *The information on technical assistance and on information and publicity available to the Responsible Authority;*
- *Any relevant national document and information available to the Responsible Authority in these matters;*
- *Any independent evaluation of the items addressed below, if available.*

IV.1. Technical assistance

Please provide a concrete description of the activities implemented under the Technical Assistance measures of the annual programmes 2007 through 2009. No annual breakdown is required.

15 lines maximum

L'AR a eu recours à une assistance technique pour mettre en œuvre les activités suivantes : la publication des appels à projets dans les journaux, la préparation du rapport final 2007 et 2008 et du présent rapport d'évaluation, la vérification financière des projets cofinancés au titre du FEI 2007 et 2008 ainsi que le développement et la gestion d'un logiciel pour l'établissement des statistiques sur les projets et leurs utilisateurs.

Suite à une soumission publique, l'AR a chargé un expert indépendant de l'évaluation externe des programmes annuels et de la préparation de tous les tableaux et analyses requis pour l'établissement des rapports à la Commission. L'AR a également eu recours à un expert financier externe pour la vérification financière des projets cofinancés. Pour les programmes 2007 et 2008, l'AR a attribué cette tâche à un expert sans avoir recours à la procédure en matière de soumission publique. Pour le programme 2009, un expert a été recruté par voie de soumission publique. De plus, l'AR a eu recours à un expert pour la mise au point et la gestion d'un logiciel pour l'établissement des statistiques ainsi que la formation des BF en matière d'utilisation de ce logiciel. Jusqu'à présent, l'AR n'a pas encore utilisé l'assistance technique pour le financement de l'audit du système de gestion et de contrôle ni pour l'audit des projets.

IV.2. Information and Publicity

Please provide a concrete description of the information and publicity activities (as per Articles 33 and 34 of the EIF Implementing Rules) implemented under the annual programmes 2007 through 2009. No annual breakdown is required.

Describe separately the information and publicity activities by the Responsible Authority and those by the final beneficiaries.

As part of the information and publicity activities by the Responsible Authority, please specify the annual information activity which you have organised to present, as of 2008, the launch of the multiannual programme or the achievements of the annual programme(s), as set out in Article 33 (2) a) of the EIF Implementing Rules.

- Information and publicity activities by the Responsible Authority

Maximum 15 lines

Au cours de la période de 2007 à 2009, l'AR a organisé différentes réunions avec les principaux acteurs en matière d'intégration pour faire connaître le fonds et pour les consulter sur le programme pluriannuel et les programmes annuels. En collaboration avec le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises et le Ministère de l'Intérieur, l'AR a adressé une circulaire d'information à toutes les administrations communales.

Le programme pluriannuel a été exposé par Mme la Ministre de la Famille et de l'Intégration lors du Conseil de Gouvernement du 23 novembre 2007 et le fonds a également été présenté au comité interministériel à l'intégration. En avril 2008, l'AR a organisée une conférence de presse tenue par Mme la Ministre à la Maison de l'Europe en présence du chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg avec pour objet de présenter le FEI et de lancer les appels à projets 2007 et 2008. Lors des éditions 2009 et 2010 du festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, l'AR a organisé une activité de publicité avec à chaque fois un grand stand d'information. L'AR a publié le MAP et les AP 2007-2009 sur son site internet ainsi que la liste des projets cofinancés (liste des BF, intitulé des projets, montant des financements publics et communautaires alloués). De plus, une information sur le FEI est publiée annuellement dans le rapport d'activités de l'AR.

- Information and publicity activities by the final beneficiaries

Maximum 15 lines

Les bénéficiaires finaux ont promu leurs projets et ainsi le financement par le Fonds européen d'intégration par divers moyens. Largement répandu était l'utilisation des médias sous forme d'articles dans des journaux nationaux, de reportages télévisés, d'émissions radio ou de conférences de presse. Souvent les différentes associations ont fait usage de leurs portails internet ainsi que de ceux de leurs partenaires pour faire connaître leur projet et le fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers.

Les utilisateurs des projets ainsi que tous les partenaires participant à la mise en œuvre des différents projets ont en principe été informés du cofinancement communautaire.

Brochures, affiches, dépliants, newsletter, tables rondes et rencontres conviviales étaient d'autres activités de promotion fréquemment utilisés. L'idée la plus particulière était cependant un bus ambulant qui attirait l'attention sur le projet en question.

Toutes les mesures publicitaires portaient ou affichaient le drapeau européen accompagné de la mention « cofinancé par le FEI ». .

**Part V: BUDGET IMPLEMENTATION OF THE EIF
FOR THE ANNUAL PROGRAMMES 2007, 2008 AND 2009**

Based on the Commission Decision approving each annual programme and on the information available to the Responsible Authority on the budget implementation of the programmes, please fill in the table below:

Annual Programme	Total EIF contribution to the programme as set in the Commission Decision approving the annual programme Amount (1)	Total EIF contribution committed by the Responsible Authority for the programme as a whole, as of 30 June 2010 Amount (2)	EIF budget implementation rate (EIF Committed/ EIF Available) Percentage (3) = (2) / (1)
Programme 2007	526 951,49	133 589,69	25,35%
Programme 2008	532 848,02	396 980,04	74,50%
Programme 2009	545 980,54	517 427.16	94,77%
TOTAL 2007-2009	1 605 780,05	1 037 888,30	65,26%

<p style="text-align: center;">Part VI: ASSESSMENT OF IMPLEMENTATION OF THE ANNUAL PROGRAMMES 2007, 2008 AND 2009</p>
--

Based on:

- *All information available to the Responsible Authority on the implementation of each Annual Programme;*
- *Any external evaluation available to the Responsible Authority.*

Provide your assessment of the implementation of the annual programmes from 2007 through 2009 for the items listed below.

In each case please explain the reasons for your judgement. If for any item you cannot provide an assessment by June 2010, please answer “Not known by June 2010”.

VI.1. Assessment of the implementation of the 2007 Annual Programme

1. Has the 2007 programme been implemented as originally planned and broadly in line with the programme schedule?

15 lines maximum

Le programme 2007 n'a pas pu être exécuté comme prévu. Une première raison est de toute évidence une question de « timing ». L'adoption du programme pluriannuel par la Commission européenne a pris plus de temps qu'attendu. Les conventions ne pouvaient donc pas être signées et les virements aux bénéficiaires ont été retardés. L'appel à projets pour le programme 2007 a été lancé en 2008, en même temps que l'appel à projets 2008. Il s'agissait de surcroît d'un nouveau programme au Luxembourg qui différencie entre ressortissants de pays tiers et immigrants communautaires. Ceci ne correspond pas tout à fait à la situation spécifique de l'immigration au Luxembourg. De plus, les bénéficiaires potentiels ont été habitués à réaliser les projets lors de l'année sur lequel le programme porte. Dans cette optique, les activités en 2007 ont plutôt permis aux acteurs, dans un esprit rétrospectif, de repositionner des activités dans le nouveau contexte. En outre, le programme annuel 2007 a vu trop large en prévoyant sur les quatre priorités, au total sept actions. Or, seulement deux actions ont été couvertes par trois projets. Force est de constater que les porteurs de projet ont eu des difficultés à se positionner au niveau des actions.

2. Have you encountered problems on implementation of the 2007 annual programme? If so, what measures did you take?

15 lines maximum

Les problèmes de mise en œuvre en 2007, décrits ci-dessus, ont conduit au fait que seulement trois projets ont pu être cofinancés pour ce programme annuel. Ces trois projets se sont concentrés sur deux des sept actions. Un des facteurs responsables de cette répartition inégale était sûrement les difficultés que les associations avaient à se positionner par rapport aux diverses priorités et actions.

Pour faciliter aux associations cette démarche, le programme suivant a été retravaillé et adapté. En conséquence, les sept actions prévues dans le programme annuel 2007 ont été réduites à cinq actions qui se répartissent parmi les quatre priorités dans le programme 2008.

D'autres mesures ont été prises pour remédier au problème du petit nombre de projets introduits. En effet, les années 2007 et 2008 ont été consacrées également à une phase de promotion du programme FEI auprès des différents acteurs censés être éligibles. Cette promotion a été efficace, le nombre de projets introduits est passé de sept en 2007 à dix-neuf en 2008.

3. Has a revision of the 2007 programme by the Commission been necessary? If so, what were the main changes?

15 lines maximum

Une révision du programme annuel 2007 par la Commission européenne n'a pas été nécessaire en 2007.

4. Have you implemented the 2007 programme (the case being, the revised programme) fully? (= all or nearly all actions set out in the programme approved by the Commission, or in the revised programme approved by the Commission, could be implemented by the end of this programme)

15 lines maximum

Toutes les actions prévues n'ont pas pu être réalisées. Seulement deux des sept actions ont été couvertes par un ou plusieurs projets. D'un côté, les porteurs de projets avaient du mal à se positionner par rapport aux différentes actions, de l'autre côté, l'autorité responsable avait prévu trop d'actions pour le lancement d'un programme qui ciblait en plus une population encore peu étudiée au Luxembourg à cette époque, à savoir les ressortissants des pays tiers. Le manque d'expérience pour la réalisation de tels projets s'ajoutait donc à l'optimisme de l'autorité responsable et conduisait à l'adaptation du programme pour 2008.

5. Have the expected quantitative and qualitative results of the 2007 programme - as set out in the programme / revised programme approved by the Commission - been achieved at the end of this programme?

15 lines maximum

En ce qui concerne l'année 2007, il est extrêmement difficile de se prononcer en termes d'évaluation. S'il ressort évidemment de l'analyse qu'une multitude d'activités a été entreprise, ce qui montre le dynamisme des organisations, on ne peut pas se prononcer en termes d'efficacité, d'efficience et d'impact, faute d'indicateurs précis. Consciente de cette lacune, l'AR a travaillé sur l'élaboration d'un outil statistique. Après une phase test en 2009, l'outil en question est véritablement opérationnel à partir du programme annuel 2010.

Une autre difficulté constatée est liée au financement des projets qui n'est assuré que pendant trois ans. La question de la durabilité des projets se pose ainsi, dû au fait que la majorité des projets ne peuvent pas être poursuivis après l'écoulement des trois années de cofinancement.

Dans l'ensemble, les activités sont cohérentes et s'inscrivent dans la logique des programmes pluriannuel et annuel 2007.

6. In the light of the implementation of the 2007 programme, do you consider that the distribution of EIF funding between the Actions was appropriate? Were the actions set out in the programme you submitted to the Commission appropriate?

15 lines maximum

La répartition financière entre les différentes actions telle que prévue dans l'AP 2007 n'a pas été tout à fait appropriée dans la mesure où trop peu de demandes de cofinancement n'ont été soumises suite à l'appel à projet. En effet seulement deux des sept actions prévues dans le programme annuel 2007 ont été cofinancées, et ce au titre de la priorité 1 et 2. Aucun projet n'a été réalisé dans la priorité 3 et la priorité 4.

Le Luxembourg n'a pas pu utiliser la totalité du montant qui lui a été accordé au titre du FEI 2007. Ceci s'explique surtout par un nombre d'actions prévu trop élevé, trop peu de demandes de cofinancement introduites ainsi que des problèmes de positionnement des projets par les porteurs de projets dans les différentes actions. Pour les années suivantes, le programme a été adapté afin d'équilibrer la répartition du cofinancement entre les différentes actions et priorités.

VI.2. Assessment of the implementation of the 2008 Annual Programme

1. Has the 2008 programme been implemented as originally planned and broadly in line with the programme schedule?

15 lines maximum

Le programme annuel 2008 a été majoritairement exécuté comme prévu. Avec douze projets sélectionnés et cofinancés, toutes les cinq actions prévues par le programme annuel ont été couvertes.

Le calendrier de mise en œuvre a pu être respecté comme initialement prévu. Il est à noter que les appels à projets des programmes 2007 et 2008 ont été lancés simultanément en 2008, dû aux problèmes de « timing » rencontrés en 2007. Les appels à projets pour 2007 et 2008 ont été lancés au mois d'avril. Les réunions du comité de sélection et de suivi ont eu lieu au mois de juin et les décisions ont été notifiées au mois de juillet 2008 aux bénéficiaires finaux.

L'attente de l'approbation du programme pluriannuel a conduit à des retards au niveau de la signature des conventions. Des projets ont donc été sélectionnés et cofinancés rétroactivement. La plupart des conventions ont été signées entre l'AR et les BF au mois de novembre 2008.

2. Have you encountered problems on implementation of the 2008 annual programme? If so, what measures did you take?

15 lines maximum

Les projets qui ont été lancés en janvier 2008 n'ont pas pu profiter du cofinancement avant le mois de novembre 2008. Ceci était dû au fait que l'accord officiel de la Commission européenne au sujet du programme pluriannuel manquait, ce qui rendait la signature des conventions avec les bénéficiaires impossible. Ces conventions étaient cependant indispensables pour pouvoir verser les fonds européens. Ceci n'est pas resté sans conséquences au niveau du déroulement de quelques projets, une grande partie des associations ne disposant que de l'avance de la part publique nationale pour réaliser leurs projets. Finalement, les conventions ont été signées rétroactivement en novembre 2008 après avoir reçu l'accord de la Commission européenne en octobre 2008. En vue d'éviter plus de retard au niveau organisationnel et financier, les démarches administratives ont été facilitées par la suite. En effet, l'AR peut actuellement procéder à un préfinancement des projets sans devoir attendre l'accord officiel de la Commission européenne quant au programme annuel, l'accord officiel du MAP étant suffisant pour les contrôleurs financiers.

En outre, les bénéficiaires semblaient toujours avoir eu des problèmes à positionner leurs projets dans les différentes actions. Ce positionnement ou classement au niveau des actions de l'AP a donc eu lieu à l'aide de l'AR.

3. Has a revision of the 2008 programme by the Commission been necessary, or will it be necessary? If so, what were/are the main changes?

15 lines maximum

Une révision du programme annuel 2008 par la Commission européenne n'a pas été nécessaire en 2008.

4. Have you implemented the 2008 programme (the case being, the revised programme) fully? (= all or nearly all actions set out in the programme approved by the Commission, or in the revised programme approved/to be approved by the Commission, could be implemented by the end of this programme)

15 lines maximum

Le programme annuel 2008 a été entièrement mis en œuvre. En effet, l'autorité responsable a pu mettre en place un programme plus réaliste après de nombreuses consultations avec les différents partenaires et acteurs travaillant sur les questions de l'intégration. Ainsi, toutes les actions prévues dans le programme 2008 ont été couvertes par des projets. Comme en 2007, la priorité 1 a été considérée prioritaire, d'où le grand nombre de projets au sein des actions 1 et 2. L'augmentation de trois à douze projets cofinancés est à noter ce qui montre le succès des démarches de promotion entamées en 2007 et 2008.

5. Do you expect the expected quantitative and qualitative results of the 2008 programme - as set out in the programme / revised programme approved by the Commission - to be achieved at the end of this programme?

15 lines maximum

La plupart des projets qui ont été mis en place en 2008 étaient prévus dès le début dans une logique pluriannuelle et se trouvaient en 2008 en phase préparatoire en vue des activités consécutives. Il faudra donc attendre la suite des projets pour pouvoir juger l'impact et l'efficacité des réalisations.

Pour les projets qui se trouvaient en deuxième année d'exécution, des progrès considérables au niveau de la réalisation des objectifs ont pu être constatés. En général, on peut dire que la majorité des objectifs fixés par les programmes pluriannuel et annuel sont en train d'être accomplis. Ainsi deux lieux de rencontre et deux services d'information et d'orientation ont été créés, une étude a été initiée et des cours de langues ont été réalisés. La complémentarité entre les différents projets est à souligner. Cependant, il paraît encore être trop tôt pour évaluer les différents projets et se prononcer sur un impact éventuel sur le processus d'intégration des ressortissants de pays tiers.

6. In the light of the implementation of the 2008 programme, do you consider that the distribution of EIF funding between the Actions was appropriate? Were the actions set out in the programme you submitted to the Commission appropriate?

15 lines maximum

Au niveau de la répartition des fonds entre les différentes priorités et actions, un accent est mis sur la priorité 1. Ainsi, la plus grande partie du budget a été attribuée aux actions 1 et 2 du programme annuel 2008, attribution qui a été appropriée. Cette répartition du budget a été confirmée par le fait que la majorité des projets introduits suite à l'appel à projets se sont situés effectivement au sein de cette priorité qui vise les principes de base communs de la politique d'intégration.

Toutefois, au niveau de la programmation annuelle, une prévision précise des budgets entre les différentes actions est très difficile. En effet, un transfert budgétaire interne (en dessous de 10%) a été nécessaire au sein de la première priorité, à savoir entre les actions 1 et 2. Une partie plus grande du budget était prévue pour l'action 1, pourtant plus de projets ont été introduits et acceptés sous l'action 2. Il a donc été nécessaire de procéder à un transfert budgétaire au profit de l'action 2.

VI.3. Assessment of the implementation of the 2009 Annual Programme

1. Has the 2009 programme been implemented as originally planned and broadly in line with the programme schedule?

15 lines maximum

En 2009, l'appel à projets a pu être lancé avant la période d'éligibilité fixé au premier janvier 2009, à savoir en octobre 2008. La sélection des projets et la signature des conventions ont eu lieu début 2009. Ceci a permis une meilleure planification et mise en œuvre des projets sachant que la majorité des projets se déroulent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de référence. En ce qui concerne le calendrier d'exécution, le programme annuel 2009 a donc pu être mis en œuvre comme prévu.

Au niveau des actions programmées, une action, à savoir l'action 4, n'a pas pu être réalisée étant donné qu'aucune demande de cofinancement n'a été introduite au titre de cette action. L'action 6 nouvellement prévue dans le programme annuel 2009 a été mise en pratique, de même que toutes les autres actions qui ont été poursuivies en 2009.

2. Have you encountered problems on implementation of the 2009 annual programme? If so, what measures did you take?

15 lines maximum

Aucun problème particulier n'a été rencontré lors de la mise en œuvre du programme annuel 2009.

Vu la situation spécifique du Luxembourg quant aux immigrants majoritairement citoyens de l'Union européenne, il reste néanmoins un défi pour les bénéficiaires finaux de développer et de mettre en œuvre des projets s'adressant exclusivement aux ressortissants de pays tiers. L'autorité responsable y a réagi en expliquant le public-cible visé par le fonds à plusieurs reprises aux bénéficiaires finaux et en obligeant ceux-ci à faire des statistiques sur base d'un logiciel préétabli.

Dans le cadre du présent fonds, l'autorité responsable planifie également de collaborer encore davantage avec des associations spécifiques de ressortissants de pays tiers. En vue de la réalisation de cet objectif, de nombreux contacts ont déjà eu lieu, notamment avec des associations turque, russe, iranienne, bosniaque et sénégalaise.

3. Has a revision of the 2009 programme by the Commission been necessary, or will it be necessary? If so, what are the main changes?

15 lines maximum

Jusqu'à présent une révision du programme annuel 2009 par la Commission européenne n'a pas été nécessaire.

4. Do you expect to fully implement the 2009 programme (the case being, the revised programme)? (= all or nearly all actions set out in the programme approved by the Commission, or in the revised programme to be approved by the Commission, could be implemented by the end of this programme)

15 lines maximum

Le programme 2009 comprend deux nouvelles actions, à savoir les actions 4 et 6. Toutes les actions prévues par le programme annuel 2009 ont été couvertes par un ou plusieurs projets, à l'exception de l'action 4 pour laquelle aucun projet n'a été mis en œuvre jusqu'à présent. Etant donné qu'un deuxième appel à projets n'est pas prévu, cette action ne va pas être réalisée. La majorité des projets sélectionnés ont été lancés en 2008 et ont été poursuivis et développés en 2009. Un nouveau projet s'inscrivant sous l'action 6 a été lancé au titre du programme 2009.

5. Do you expect the expected quantitative and qualitative results of the 2009 programme - as set out in the programme / revised programme approved by the Commission – to be achieved at the end of this programme?

15 lines maximum

A ce moment, il serait prématuré de se prononcer au sujet des résultats quantitatifs et qualitatifs du programme 2009. En effet, quatre projets sont encore en cours de réalisation et l'analyse des rapports finaux des autres projets n'est pas encore finalisée. Toutefois, des rencontres et entretiens avec les bénéficiaires finaux ont démontré que la plupart des projets avance comme prévu et que les objectifs sont en train d'être réalisés. Les projets qui ont rencontré des problèmes ont été adaptés et progressent majoritairement bien avec les ajustements entrepris. Les objectifs ciblés par l'action 4 ne pourront pas être réalisés vu qu'aucun projet n'a eu lieu dans cette action.

6. In the light of the implementation of the 2009 programme to date, do you consider that the distribution of EIF funding between the Actions was appropriate? Were the actions set out in the programme you submitted to the Commission appropriate?

15 lines maximum

Comme en 2008, la répartition des projets dans les actions est assez équilibrée, l'accent étant toujours mis sur la priorité 1 comprenant les actions 1 et 2, qui visent les principes de base communs de la politique d'intégration. Cette priorité est perçue comme la plus importante et une partie majoritaire des fonds y était donc attribuée. Ce choix est notamment justifié par le grand nombre de projets introduits ou poursuivis en 2009 sous la priorité 1.

Toutefois, des changements au niveau budgétaire ont dû être entrepris. Ainsi, le budget pour l'action 2 à laquelle l'AR avait attribué un budget plus important qu'en 2008, dû aux transferts budgétaires nécessaires en 2008, a été trop large et une partie a donc été transférée au profit de l'action 1. Le budget entier de l'action 4 n'a pas été utilisé, un transfert au profit des actions 3 et 7 était ainsi possible. Tous ces changements budgétaires se trouvent en dessous de la limite de 10% et peuvent donc être qualifiés de changements mineurs.

VI.4. The Management and Control System of the EIF programmes and the implementation of the Annual Programmes 2007 through 2009

Based on:

- *All information available to the Responsible Authority on the implementation of each Annual Programme 2007 through 2009;*
- *The Management and Control system of the EIF in your Member State;*
- *Any external evaluation available to the Responsible Authority.*

Provide your assessment for the following items. Please explain the reasons for your judgement.

Has the Management and Control System of the EIF, which you designed in 2007-8, been efficient for the implementation of the annual programmes so far?

Half a page maximum

L'AR est d'avis que le système de gestion et de contrôle mis en place en 2007/2008 a fonctionné jusqu'à présent de manière efficace pour la mise en œuvre des programmes annuels.

Les différentes autorités, AR, AC et AA, impliquées dans la mise en œuvre du FEI ont bien collaborées entre elles. Comme stipulé, l'AR a procédé par le biais de deux marchés publics aux recrutements d'un évaluateur externe et d'un expert chargé du contrôle financier des projets. De même, l'AA a recruté une entreprise d'audit par voie de marché public. Les différentes procédures ont été mises en œuvre et ont été documentées telles que décrites dans la description du système de gestion et de contrôle. Le manuel des procédures a été revu et complété par l'AC et l'AA. L'AR est dans une démarche de réflexion constante sur l'amélioration des différentes procédures, et ceci en collaboration avec l'évaluateur et l'expert financier.

1. Please list the changes you have made in the Management and Control System of the European Integration Fund which you designed in 2007-8, bearing in mind the experiences gained/ lessons learned during the implementation of the annual programmes 2007 - 2009

Half a page maximum

Le système de gestion et de contrôle n'a pas subi de modifications substantielles. Deux modifications mineures ont été communiquées à la Commission européenne.

1. L'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI), créé par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, se substitue depuis le 1 juin 2009 au Commissariat du Gouvernement aux étrangers (CGE) désigné AR du FEI en 2007.

2. Au niveau de l'AC, le contrôleur financier-coordonateur Monsieur Weber de la Direction du contrôle financier est remplacé par Monsieur Binsfeld en date du 1 juillet 2010 et Monsieur Wilmes a remplacé Madame Helfenstein (contrôleur financier) en date du 1 décembre 2009. En outre, la Direction du contrôle financier se situe depuis la mise en place du nouveau Gouvernement (juillet 2009) dans les attributions du Ministre des Finances et non plus dans celles du Ministre du Trésor et du Budget.

En outre, suite à l'avancement des programmes et dans une logique d'amélioration constante, l'AR a pris quelques initiatives afin d'améliorer la gestion et la mise en œuvre du FEI au Luxembourg.

1. La convention entre l'AR et l'expert financier pour les programmes 2009 à 2013 décrit les missions de vérification de manière plus détaillée que les conventions précédentes (2007 et 2008) signées avec cet expert.

2. Le responsable administratif du FEI est plus impliqué au niveau des questions d'éligibilité afin de mieux pouvoir assister les BF dans la mise en œuvre de leur projet.

3. Sur base des discussions avec l'expert chargé de l'audit, l'AR a fait quelques changements mineurs au niveau de la documentation et de l'élaboration de documents internes dans un objectif d'améliorer la traçabilité.

4. Le manuel des procédures dont il est fait mention dans la description du système de gestion et de contrôle a été complété par l'AC et l'AA.

**Part VII: OVERALL ASSESSMENT OF THE RESPONSIBLE
AUTHORITY ON THE IMPLEMENTATION OF THE EIF
PROGRAMMES, 2007 THROUGH 2009**

In case you had recourse to an external expertise for other parts of this report:

This part must always be filled in by the Responsible Authority itself

VII.1. What is your overall assessment of the EIF implementation in your Member State from 2007 to 2009?

1 page maximum

De manière générale, l'AR est satisfaite de la mise en œuvre des programmes 2007 à 2009 du FEI ainsi que de la qualité des services offerts au public cible. Tout d'abord, des projets ont été sélectionnés et cofinancés dans les quatre priorités définies par la Commission européenne. De plus, ces projets ont répondu aux quatre besoins identifiés dans le programme pluriannuel. Par le biais des financements du FEI, des initiatives innovantes ont pu être mises en place qui représentent une réelle valeur ajoutée à l'accueil et l'intégration des ressortissants de pays tiers au Luxembourg.

L'AR aimerait souligner le bon fonctionnement du comité de sélection et de suivi mise en place pour assurer la sélection et le suivi des projets cofinancés. Les dix membres de ce comité, représentants de différents ministères et du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises ont été particulièrement actifs au niveau de la procédure de sélection des demandes de cofinancement. De ce fait, la qualité de la procédure de sélection se trouve améliorée et la complémentarité des projets cofinancés avec d'autres instruments communautaires ou mesures nationales est mieux assurée.

Toutefois, l'AR veut faire part de quelques facteurs qui ont rendu plus difficile la mise en œuvre du FEI. Les retards en matière de programmation du FEI au niveau européen, notamment en 2007, ont eu pour effet que l'appel à projets n'a pu être lancé qu'au printemps 2008. Ceci a eu pour effet une programmation et une mise en œuvre tardives et rétrospectives tant au niveau national qu'au niveau des bénéficiaires finaux. En outre, l'AR s'est vu régulièrement confrontée au problème que le FEI s'adresse exclusivement aux ressortissants de pays tiers. En 2009, le Luxembourg a un taux d'étrangers de 43,7% et la proportion des ressortissants de pays tiers par rapport à toute la population d'étrangers est de 14%. La plupart des associations œuvrant en faveur de la population immigrée éprouvent d'énormes difficultés à se situer dans la logique de la Commission européenne de cofinancer des projets s'adressant qu'aux ressortissants de pays tiers. En conséquence, l'AR du FEI se trouve face à un défi d'expliquer et de réexpliquer les objectifs du fonds à la société civile. Un autre facteur constaté concerne la structure même de la société civile. Au Luxembourg, il existe une multitude de petites associations d'étrangers manquant souvent de connaissance en matière de gestion de projets et des associations extrêmement dépendantes des autorités publiques en matière de financement. De ce fait, la durabilité des projets au-delà du cofinancement FEI n'est pas garantie.

VII.2. On the basis of the information available to you by 30 June 2010, please provide your preliminary assessment in relation to the following aspects of the European Integration Fund in your Member State from 2007 to 2009

* Relevance of the EIF programme's priorities and actions to your national situation

Please describe how relevant the programme's priorities and actions are overall to the problems and needs identified in your Member State. Has there been an evolution in your Member State which required a reshaping of the intervention?

15 lines maximum

Les priorités du FEI sont pertinentes pour la situation au Luxembourg et plus particulièrement la priorité 1 qui concerne la mise en pratique des principes de base communs.

Depuis l'approbation du MAP par la Commission européenne, il n'y a pas eu d'évolution qui nécessiterait une redéfinition des actions définies dans le MAP. En effet, les actions définies dans le MAP et dans les AP 2007 à 2009 répondent toujours aux besoins des ressortissants de pays tiers au Luxembourg. Il faut toutefois mentionner que suite aux appels à projets lancés pour les programmes 2007, 2008 et 2009, certaines actions n'ont connu aucune demande de cofinancement. Ceci peut être expliqué par les problèmes de lancement qu'a connus le FEI au Luxembourg ainsi que par les problèmes des BF de se positionner par rapport aux actions à savoir à situer leur projet dans une seule action d'une priorité. De manière générale, l'AR est d'avis que les actions prévues ont été et sont toujours pertinentes. Néanmoins, il y a lieu de souligner une fois de plus la situation spécifique du Luxembourg. Composée d'une majorité de citoyens européens, le Luxembourg se trouve face au défi que les actions du FEI ne peuvent cibler que les ressortissants de pays tiers.

* Effectiveness of the programme

Please highlight the key results of your programme so far and the extent to which the strategy set out in your multiannual programme strategy has been implemented. Are the results of the intervention (as far as they are known by 30 June 2010) consistent with your objectives?

15 lines maximum

Les résultats clés du programme se situent avant tout au niveau de la priorité 1 et correspondent à des services directement offerts aux ressortissants de pays tiers. Par ailleurs, il paraît important de mentionner les résultats de deux projets qui visent les échanges d'expériences entre les Etats membres ainsi que d'une étude portant sur les indicateurs d'intégration.

Les résultats des actions mises en œuvre jusqu'à présent correspondent effectivement dans une large mesure aux objectifs définis dans le MAP. Les cinq objectifs opérationnels du MAP ont tous déjà été ciblés par un ou plusieurs projets cofinancés. En ce qui concerne les objectifs de réalisation, il faut souligner que 8 des 14 objectifs prévues dans le MAP ont déjà été réalisés au moins partiellement. L'AR est satisfait dans la mesure où les résultats répondent en grande partie à la stratégie définie, chose qui n'était pas évidente vu que le Luxembourg cible pour la première fois spécifiquement les ressortissants de pays tiers.

Toutefois, il faut souligner que jusqu'à présent peu d'activités ont ciblé les groupes cibles spécifiques et leur besoins particuliers. De même, les efforts devront être poursuivis en ce qui concerne la réalisation d'études d'évaluation et la mise au point d'indicateurs en matière d'intégration.

* Efficiency of the programme

Please estimate the cost of the management of the European Integration Fund so far and whether in your opinion the programme's objectives are being developed in accordance with the original planning at a reasonable cost.

15 lines maximum

De manière générale, le coût des projets cofinancés a été raisonnable. L'AR a veillé au facteur coût/efficacité au niveau de la sélection des projets. Afin de garantir l'efficacité du FEI, l'AR en se basant sur son expérience en matière du FER a essayé au cours de 2007 à 2009 d'améliorer la sélection du point de vue coût /résultats en accentuant l'analyse des budgets prévisionnels. Tout en sachant que la totalité du montant alloué au Luxembourg ne sera pas nécessairement utilisée, l'objectif était de sélectionner des projets de qualité. Ceci a eu comme effet que beaucoup de BF ont dû réviser voire diminuer leur budget prévisionnel avant la signature de la convention. En conséquence, les résultats obtenus par les projets étaient plus en lien avec les coûts réels. Toutefois pour un projet cofinancé au titre du FEI 2008, le coût a été relativement élevé par rapport aux résultats obtenus. De ce fait, l'AR par le biais du comité de sélection et de suivi a diminué le cofinancement de ce projet en 2009.

Au stade actuel, seuls les décomptes des projets 2007 et 2008 ont été analysés. Il paraît donc un peu tôt de tirer des conclusions définitives quant à l'efficacité du programme. Néanmoins, il peut être stipulé que pour la plupart des BF les coûts éligibles sont inférieurs aux budgets prévisionnels. Deux explications peuvent notamment être mises en avant : manque de connaissance des règles d'éligibilité par les BF ou surestimation des budgets prévisionnels.

* Complementarity

Please explain how you ensured complementarity with your nationally funded programmes in the area of intervention of the EIF, on the one hand, and with other EC financial instruments, on the other hand, in particular the European Refugee Fund and the European Social Fund. Did you encounter any difficulty in this respect and, if so, what measures did you take?

15 lines maximum

La complémentarité des projets cofinancés avec les mesures nationales et les autres instruments communautaires est assurée par plusieurs biais. Tout d'abord, l'AR du FEI est l'administration au Luxembourg qui a pour mission de favoriser le processus d'intégration des étrangers par la mise en œuvre et la coordination de la politique d'accueil et d'intégration. Vu que l'AR coordonne la politique d'intégration, elle est particulièrement bien placée pour assurer la complémentarité entre les projets cofinancés par le FEI et d'autres actions nationales qui s'adressent à toute la population étrangère. L'AR élabore en concertation avec le comité interministériel à l'intégration, un plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations. Dans ce contexte, l'AR veille également à assurer une complémentarité entre les mesures nationales et les programmes communautaires.

La complémentarité avec les instruments communautaires est assurée par le fait que l'OLAI a été nommé AR du FEI et du FER. En outre, le comité de sélection et de suivi comprend un membre représentant le ministère du Travail et de l'Emploi, AR du FSE. Par ailleurs, toute convention signée entre l'AR et un BF comprend une formule stipulant que le BF s'engage à ne demander aucun autre cofinancement communautaire pour le projet en question.

* Added value

Please explain how you perceive the EIF added value in your Member State in comparison with existing national programmes/policies/budget, and in relation to other EC financial instruments, in the area of intervention of the EIF.

15 lines maximum

Le FEI a une réelle valeur ajoutée au Luxembourg. Les budgets nationaux disponibles pour le financement de projets en matière d'intégration sont relativement limités. Toutefois, beaucoup d'associations s'adressent régulièrement à l'OLAI pour obtenir des moyens financiers pour la réalisation de projets.

Par le biais du FEI, plusieurs initiatives très innovantes ont pu voir le jour telles que la mise en place d'un service d'interprétariat interculturel ou encore la création d'un portail portant notamment sur la législation en matière d'entrée et de séjour. Ainsi, plusieurs projets spécifiquement destinés aux ressortissants de pays tiers ont pu être réalisés grâce aux financements du FEI. Dans certains cas, ces projets ont été complétés par des projets destinés aux citoyens de l'Union européenne, projets qui ont alors été financés par des budgets nationaux.

De manière générale, l'AR du FEI est tout à fait persuadée que sans les moyens financiers communautaires, la plupart des actions cofinancées par le FEI n'auraient pas pu se mettre en place ou n'auraient pu se réaliser que de manière moins développée.

VII.3. Your suggestions and recommendations for improvement

In total 2-3 pages maximum

Under this item please specify in particular:

* Any suggestions / recommendations for improvements in the regulatory framework (EIF basic act and implementing rules) and the Commission guidance documents which would help you to streamline and improve the annual programming exercise in general?

Half a page maximum

L'AR est d'avis que la structure du programme FEI est trop compliquée en ce qui concerne l'élaboration du MAP et l'élaboration d'un AP à soumettre annuellement à la Commission européenne. L'AR recommande de remplacer le système actuel par la mise en place d'un programme pluriannuel pour toute la période jusqu'à 2013, c'est-à-dire de 2011 à 2013. En outre, l'AR suggère à la Commission de réfléchir pour la période de programmation à partir de 2014 à un système de mise en place de programmes pluriannuels, c'est-à-dire à des programmes tous les deux voire trois ans. Une telle programmation n'empêchera pas une budgétisation annuelle.

* Any suggestions / recommendations for improvements in the regulatory framework (EIF basic act and implementing rules) and the Commission guidance documents which would help you to streamline and improve the implementation of the actions / projects and the control mechanisms on the actions/ projects?

Half a page maximum

En ce qui concerne les actions et les projets, plusieurs recommandations peuvent être faites :

- La première recommandation concerne le public cible du FEI. Tout d'abord, l'AR a connaissance de part son expérience en cette matière que certains citoyens de l'UE installés au Luxembourg éprouvent un besoin d'intégration. Ces personnes devraient également avoir la possibilité de participer à des projets cofinancés dans le cadre du présent fonds. Par ailleurs, la distinction entre le public cible du FEI et FER n'est pas évidente. L'AR estime qu'il serait plus logique que les personnes en demande d'asile/protection internationale relèvent du FER et que toutes les personnes ayant un titre de séjour y compris les réfugiés reconnus relèvent du FEI.
- En situation de crise financière, il devient actuellement de plus en plus difficile pour l'Etat et pour les BF de garantir un cofinancement public national et un cofinancement privé. Afin d'éviter que des projets ne puissent se réaliser faute d'un cofinancement national non assuré, l'AR stipule qu'il serait nécessaire de permettre aux Etats membres d'accorder un cofinancement communautaire de 75% à tous les projets et non seulement à ceux qui relèvent des priorités spécifiques.

- De plus, l'AR est d'avis que les règles d'éligibilité sont au stade actuel beaucoup trop compliqués. Une révision de ces règles telle qu'envisagée par la Commission européenne est effectivement nécessaire. L'AR soutient les propositions présentées par la CE lors de la réunion du comité SOLID en date du 1 juin 2010. L'AR souligne l'importance de la mise en place d'un forfait pour les coûts indirects et ce à partir du programme annuel 2011.

* Any suggestions / recommendations for improvements in terms of the guidance and support by the Commission to the Member States on the implementation of the programming exercise and the management and control system?

Half a page maximum

Les dépenses relatives au suivi administratif et financier du programme FEI sont élevées (audit, évaluation, examen financier,...). Pourtant le montant de l'assistance technique alloué à l'EM sera réduit à partir du programme 2011 à 4% majoré de 30.000€ Vu les exigences de la Commission européenne en matière de mise en œuvre des programmes communautaires, l'AR doit avoir recours à des experts externes pour assurer certaines tâches que l'administration publique ne peut plus assurer en interne. L'AR est donc d'avis que le montant de l'assistance technique devra être maintenu à 7% majoré de 30.000€

End of the report